



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



PROVISOIRE
T/PV.1327
29 mai 1968
FRANCAIS

Trente-cinquième session

COMPTE RENDU IN EXTENSO PROVISOIRE DE LA MILLE TROIS CENT
VINGT-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 29 mai 1968, à 10 h 30.

Présidente : Mme ANDERSON (Etats-Unis d'Amérique)

- Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1967 :
 - a) Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique [4 a)] (suite)
- Examen des pétitions concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique [5] (suite)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en document miméographié sous la cote T/SR.1327. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra en volume imprimé.

68-84306/A

(27 p.)

POINT 4 ET 5 DE L'ORDRE DU JOUR

EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES AUTORITES ADMINISTRATIVES SUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE POUR L'ANNEE QUI S'EST TERMINEE LE 30 JUIN 1967 :

a) TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE (T.1680) (suite)

EXAMEN DES PETITIONS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE (T/COM.10/L.7, L.8, L.9 et L.10; T/PET.10/L.12; T/PET.10/39, 40, 41, 42 et 43)

Sur l'invitation de la Présidente, M. William Norwood, Représentant spécial du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique administré par les Etats-Unis, M. Isaac Lanwi et M. Jacob Sawaichi, conseillers auprès de la délégation des Etats-Unis, prennent place à la table du Conseil.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Le Conseil va continuer l'examen de la situation existant dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

M. ROGERS (Australie) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, tout d'abord, au nom de la délégation australienne, de souhaiter la bienvenue au Haut Commissaire pour le Territoire sous tutelle et aux membres du Congrès de la Micronésie qui l'accompagnent. C'est un grand plaisir de les avoir parmi nous.

Ma première question concerne l'enseignement. Hier nous avons entendu le Représentant spécial qui, en réponse à une question du représentant de la Chine, nous a dit que l'Université de Stanford avait achevé l'examen des conditions d'enseignement dans le Territoire et que sa délégation nous fournirait un exemplaire du rapport consacré à cette enquête. Il est possible que la question que je vais poser trouve déjà sa réponse dans les documents que le Représentant spécial nous fournira; elle a trait à une suggestion formulée au paragraphe 101 du chapitre 2 du rapport de la mission de visite de l'an passé, à propos de l'enseignement. Il a été suggéré que l'Administration envisage de créer une ou deux écoles secondaires sélectives en Micronésie. J'aimerais que le Représentant spécial commente cette suggestion. Peut-être pourrait-il nous parler des conclusions de l'équipe de Stanford au sujet des changements à apporter au système d'enseignement.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Lorsque vous utilisez l'expression "école secondaire sélective" voulez-vous parler d'une école professionnelle ou d'une école ayant un programme spécialisé en plus du programme de ce que nous appelons une école secondaire générale?

M. ROGERS (Australie) (interprétation de l'anglais) : Non, pas exactement. Le rapport contenait une suggestion en ce qui concerne les écoles techniques ou professionnelles, mais cela était autre chose. Elle était fondée sur les expériences du PICS - il s'agissait alors d'une école secondaire opérant une sélection - et on avait suggéré que l'Administration examine non seulement la création d'écoles secondaires régionales, dont le Territoire dispose à l'heure actuelle, mais aussi celle d'écoles opérant une sélection destinées avant tout aux étudiants désirant continuer leurs études.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Comme je vous l'ai dit hier et comme le représentant de l'Australie l'a reconnu, nous aurons des exemplaires du rapport Stanford que nous distribuerons aux membres du Conseil. Ce rapport met l'accent sur la nécessité de renforcer le corps d'instituteurs micronésiens et fait des recommandations pour que le programme d'enseignement au niveau secondaire soit précédé par une nouvelle orientation et une amélioration de l'enseignement au niveau élémentaire et que l'un de ses objectifs fondamentaux soit la formation d'instituteurs micronésiens qui puissent trouver leur place dans le programme d'enseignement au niveau secondaire ainsi qu'à d'autres niveaux. C'est là une recommandation qui n'est pas acceptée par tous.

Certains de ceux qui s'occupent de l'enseignement en Micronésie pensent qu'il y a de nets avantages à tirer de l'apport continu d'instituteurs américains ou autres, dont la compétence en anglais ou dans d'autres domaines serait utile, et qu'un effort accru pour remplacer ces personnes par des Micronésiens pourrait se révéler prématuré si on l'accélérait trop tôt. C'est là une des recommandations de l'étude Stanford qui n'est pas entièrement acceptée par l'administration de l'enseignement. Nous avons tiré à peu près la même expérience avec ce rapport qu'avec le rapport Nathan : alors que ces recommandations sont considérées comme étant précieuses et très intéressantes, elles ne sont après tout que des recommandations et nous les examinons pour voir si, après consultation avec le Congrès de la Micronésie et ses comités sur l'enseignement, etc., ces recommandations nous mèneront dans la direction que nous désirons.

M. Norwood

Les recommandations du rapport Stanford tendaient à ce que l'on accorde toute son importance à la formation professionnelle. C'est pourquoi nous avons créé le centre d'enseignement dont la construction va commencer l'année prochaine : il s'agit du centre professionnel des Palaos. A l'heure actuelle, nous envisageons de poursuivre les programmes d'écoles secondaires plus ou moins sous leur forme actuelle, mais en nous efforçant de renforcer la qualité de l'enseignement et en mettant particulièrement l'accent sur le programme.

Le Groupe d'étude de Stanford a constaté, comme d'autres groupes l'avaient déjà fait, que dans de nombreux cas, tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire, le contenu de notre programme est sans rapport avec le milieu et qu'il importe de mettre davantage l'accent sur l'élaboration d'un programme qui soit en rapport avec ce milieu. Cette idée a été soulignée dans le programme d'enseignement de la Micronésie qui a été confié sous contrat à l'Université d'Hawaii. Mais nous n'avons pas en ce moment de plan tendant à transformer le programme de l'enseignement secondaire. Comme je l'ai dit, il faudra accorder une importance plus grande à la formation professionnelle et s'efforcer d'améliorer la qualité de nos professeurs tant micronésiens qu'américains et de rendre le programme plus compatible avec le milieu.

M. ROGERS (Australie) (interprétation de l'anglais) : Ma deuxième question s'inspire également d'une suggestion du rapport de la Mission de visite, approuvée par le Conseil de tutelle. Il s'agit du paragraphe 195 du rapport selon lequel la première tâche de la Mission consiste à édifier l'infrastructure économique, notamment dans le domaine des transports, en fixant des priorités compte tenu des résultats que l'on peut attendre sur le plan de la production.

Nous avons déjà entendu la première déclaration du Représentant spécial dans laquelle il nous a parlé de l'arrivée dans le Territoire d'avions à réaction et de nouvelles dispositions tendant à créer des services de transports aériens locaux et d'améliorer les transports maritimes. Je me demande si le Représentant spécial peut nous dire quelle sera la portée de l'extension de ces transports maritimes et nous parler de la planification du développement des transports, de l'amélioration des routes et des installations portuaires.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Les possibilités réelles du développement des ressources de la Micronésie dépendent dans une très large mesure des transports.

M. Norwood

Telle a été la conclusion, non seulement de la Mission de visite, mais aussi des membres du Congrès des Etats-Unis et évidemment - et c'est là le plus important - des Micronésiens des différents districts eux-mêmes.

Les problèmes auxquels nous nous sommes heurtés jusqu'à présent découlent surtout du fait que les services intérieurs des districts, déjà insuffisants pour répondre aux besoins économiques et commerciaux, étaient aussi utilisés à des fins administratives.

Comme nous l'avons dit il y a un an, je crois, nous avons décidé que nous devions acquérir plus de vaisseaux pour les mettre au service de l'Administration. Nous envoyons des médecins, des représentants du développement communautaire, des représentants de l'Administration dans les districts : il ne faut pas que dans leur travail ils soient astreints à suivre les horaires des services de transport. Nous avons prévu plus de 2 000 dollars pour l'acquisition de vaisseaux que nous essayons d'obtenir pour ces services.

Après avoir examiné le marché des transports, nous avons constaté que notre évaluation des coûts était inférieure aux besoins extérieurs du marché; en d'autres termes, nous ne pouvons pas obtenir le genre de bateaux que nous espérons au prix que nous prévoyions. De plus, la livraison de nouveaux bateaux semble être repoussée à une date assez lointaine, car les ateliers de constructions navales sont très occupés. Nous avons obtenu un bateau supplémentaire que nous avons affecté au service des îles Marshall, dont les besoins en matière de transport sont particulièrement importants. Ce bateau sera utilisé à des fins administratives; il devra compléter les services déjà existants pendant que les bateaux qui sont généralement utilisés dans cette région se trouvent en cale sèche. Les nouvelles propositions que l'on nous a soumises en matière de transports maritimes, et qui sont maintenant à l'examen à Washington et au siège, à Saïpan, contiendront, nous l'espérons, des idées nouvelles permettant de répondre aux besoins très spéciaux que nous rencontrons dans le domaine de la logistique en Micronésie. Nous avons dit que nous serions en faveur de toute idée nouvelle concernant l'utilisation d'un autre genre de vaisseaux et de nouveaux horaires, ainsi que de nouveaux plans de transport, afin que les Marshall, qui sont situées à l'est, ne dépendent pas nécessairement de bateaux venant du Japon, mais soient en rapport direct avec la côte ouest des Etats-Unis.

Une autre question, liée à celle des transports - et qui concerne particulièrement les services aériens, et en partie les services de transports maritimes -, est celle des communications. Nous avons des ingénieurs qui procèdent à un réexamen complet de notre réseau de communications radiophoniques, afin que nous puissions obtenir des renseignements plus complets sur la situation météorologique. Nous avons l'intention de consacrer environ 2 millions de dollars au renouvellement et à l'amélioration du système de communications. Si je pouvais établir des priorités entre les besoins des Micronésiens, je dirais que la population de la Micronésie désire tout d'abord avoir de meilleures écoles et, en second lieu, un meilleur réseau routier. Nous prévoyons donc le développement du réseau routier, mais nous estimons que, tant que nous ne pourrons pas acheter les matériaux nécessaires à de bons revêtements, il serait imprudent d'affecter des crédits à l'amélioration des routes en terre. Nous prévoyons la création d'usines de macadam qui nous permettront d'avoir de meilleurs matériaux de construction routière dans les Palaos.

A mesure que nous réunissons les moyens de construire un nouvel hôpital et les services nécessaires à l'exploitation du nouvel hôtel de Truk, nous devons évidemment nous intéresser au réseau routier de Truk. Nous savons que le développement d'un meilleur réseau routier doit aller de pair avec la mise en place des autres services essentiels.

Nous aimerions voir les services de transports maritimes progresser aussi rapidement que les transports aériens. Mais tant que nous n'aurons pas examiné ces propositions - que je ne connais pas encore - nous ne saurons pas dans quelle mesure il sera possible d'aller de l'avant et d'avoir des transports maritimes plus efficaces.

M. ROGERS (Australie) (interprétation de l'anglais) : Ma question suivante a trait à un problème que le Représentant spécial a mentionné dans sa première déclaration, et qui a fait l'objet d'une question du représentant de la France, hier. Il s'agit des impôts. Le Représentant spécial a fait savoir au Conseil que l'Administration avait recruté un spécialiste des questions fiscales. Le représentant de la France a posé une question au sujet des impôts payés par les citoyens américains et autres étrangers résidant dans le Territoire. La

question que je veux poser concerne un aspect assez différent de l'imposition, et elle découle de certaines observations qui figurent aux paragraphes 267 et 268 du rapport de la Mission de visite. Il y est question des revenus du Territoire. Cette partie du rapport traite de la subvention du Gouvernement des Etats-Unis, puis il est envisagé d'obtenir des recettes dans le Territoire même. La Mission a noté avec satisfaction que l'Autorité administrante voulait détacher un fonctionnaire du Trésor, et estimé qu'il était nécessaire d'étudier le régime fiscal dans son ensemble, et qu'une source importante de recettes était perdue du fait que tous les impôts dus n'étaient pas payés. De plus, le paiement des impôts directs joue un rôle important dans le développement de la conscience politique de la population, et crée des rapports réalistes entre électeurs et élus. La Mission a eu l'impression que les Micronésiens pourraient supporter un fardeau fiscal considérablement accru, tout en restant en rapport avec leurs moyens.

Je prierai le Représentant spécial de faire les observations qu'il jugera utiles à propos de ce passage du rapport. Etant donné que le fonctionnaire du Trésor désigné n'est pas dans le Territoire depuis longtemps, on ne pourra sans doute pas nous donner une réponse complète.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je pense que la valeur des recommandations faites par la Mission de visite en ce qui concerne les impôts est certainement reconnue et acceptée. Je voudrais cependant mettre en doute l'affirmation selon laquelle la plupart des Micronésiens pourraient fort bien supporter un fardeau fiscal beaucoup plus considérable. Naturellement, je sais qu'on a dit que ce fardeau doit être proportionné à leurs moyens. Comme, j'en suis persuadé, la Mission de visite a pu le constater, il y a une vaste gamme de revenus individuels en Micronésie, allant de la richesse relative des habitants d'Ebeye à l'absence relative de revenus d'une partie des habitants des îles les plus éloignées. A Ebeye, la majorité de la population travaille, naturellement, à Kwajalein et a le salaire minimum des Etats-Unis. Un grand nombre d'habitants des Mariannes vivent dans le cadre de l'économie du dollar et ont des revenus relativement satisfaisants. L'économie des Palaos, surtout au centre du district, évolue à nouveau dans la direction de l'économie du dollar et là aussi les habitants, j'en suis sûr, pourraient accepter un fardeau fiscal supplémentaire.

La difficulté réside, je crois, dans l'établissement d'un impôt qui puisse être appliqué uniformément et perçu d'une façon plus efficace. Naturellement, nous avons envisagé la possibilité d'encourager, par l'intermédiaire des chambres législatives de district, l'adoption d'une législation fiscale qui soit compatible avec l'économie des districts. Il ne serait pas normal que la population d'Ebeye, par exemple, formée en majorité de salariés ayant un revenu assez considérable, ne supporte pas une partie du coût des services communautaires nécessaires dans cette île. Cette question est à l'étude et nous avons l'intention d'en parler avec la Chambre législative du district des îles Marshall. Cela pourrait être une autre méthode applicable au niveau des districts, en tenant compte du fait que le statut économique de tous les districts n'est pas forcément uniforme.

Cependant, je crois que la principale nécessité est, pour l'avenir immédiat, une réévaluation complète de l'actuel système de taxation - des impôts indirects sur divers types d'importations et de marchandises -, une analyse des raisons pour lesquelles ces taxes ne sont pas payées plus régulièrement, et l'élaboration d'une procédure permettant de percevoir les impôts dans de meilleures conditions. Il faudra ensuite examiner - et ceci pourrait peut-être se faire avant la prochaine

M. Norwood

réunion du Congrès de la Micronésie, en juillet - la possibilité d'établir un impôt uniforme sur le revenu qui s'appliquerait tant aux Micronésiens qu'aux Américains, avec des barèmes appropriés de déductions pour les familles nombreuses, pour permettre un ajustement raisonnable, en fonction des moyens des contribuables. J'estime moi aussi - je crois l'avoir dit hier et la Mission de visite l'a fait observer dans sa recommandation - que la capacité et la volonté de payer un impôt devrait faire partie du processus par lequel le gouvernement et la collectivité prennent leurs responsabilités.

M. ROGERS (Australie) (interprétation de l'anglais) : Ma dernière question concerne le domaine politique. Le Représentant spécial nous a dit qu'on préparait des élections au Congrès de la Micronésie pour le mois de novembre de cette année. Pourrait-il nous parler des programmes d'enseignement politique que l'Administration pourrait encourager, et qui auraient pour but de faire comprendre le mieux possible l'importance des élections et les questions auxquelles les électeurs ont à faire face? Quelles dispositions ont été prises pour les élections et quelles seront leurs incidences sur la situation politique actuelle et future du Territoire?

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : L'expérience acquise à ce jour nous a montré que les électeurs micronésiens s'intéressent vivement au processus par lequel ils choisissent leurs représentants - membres des Chambres d'assemblée de district et du Congrès de la Micronésie. Je crois que, malgré les problèmes qui se posent quelquefois lorsqu'on veut atteindre tous les électeurs dans les régions les plus éloignées, le pourcentage de participation aux élections reflète bien l'intérêt manifesté par la population et sa compréhension des problèmes qui se posent et des vues des candidats. Les conditions de la campagne électorale varient considérablement de district à district. Par exemple, dans les Mariannes, les candidats eux-mêmes sont naturellement représentés par des membres des deux partis existants, et ils prononcent des discours extrêmement vivants, et même violents parfois, où ils présentent les questions et soumettent leurs programmes aux électeurs d'une manière agressive. Je crois qu'il en est de même aux Palaos. Mais dans certains autres districts, l'atmosphère est beaucoup plus calme et une campagne extrêmement active et agressive de la part d'un candidat n'est pas considérée comme étant de très bon goût; on préfère qu'un candidat ait une attitude beaucoup plus modérée lorsqu'il est en quête de voix.

M. Norwood

La mesure dans laquelle l'Administration devra mener une campagne d'éducation avant les élections de novembre dépendra de la façon dont nous résoudrons le problème provenant du fait que les membres du Congrès de la Micronésie qui peuvent se représenter en novembre devront décider s'ils veulent continuer ou s'ils veulent se retirer de la politique, tout en conservant leur poste dans l'Administration. C'est ce que je vous ai exposé hier : vous savez que l'on envisage la question d'un salaire annuel; il faut que cette question soit résolue assez rapidement avant les élections. Si l'on décide d'accorder un salaire annuel aux membres du Congrès, il faudra en informer les électeurs pour leur expliquer ce qui s'est passé et dans quelles conditions les membres du Congrès chercheront à être réélus.

Dans une assez large mesure, ceci est lié à la question de l'avenir politique de la Micronésie. Je ne doute pas que dans certaines régions ou dans certains districts la question de l'avenir politique et la date à laquelle il faudra prendre une décision figureront dans la campagne électorale. Bien entendu, nous utilisons la radio dans tous les districts et nous avons pour politique de la mettre à la disposition des candidats avec la consigne de maintenir leurs discours politiques dans les limites du bon goût et nous pensons que la radio atteint environ 85 p. 100 de la population de la Micronésie; nous avons également les journaux locaux qui atteignent environ 50 p. 100 des électeurs.

A cet égard, je voudrais rendre à nouveau hommage au Corps de la paix américain qui, au cours de l'année écoulée, a envoyé des spécialistes de l'information, dans les différents districts, pour aider à la publication des journaux; certains d'entre eux ont contribué à la création de journaux plus indépendants. Ceci a provoqué un plus grand intérêt de la part de la population pour les questions discutées.

M. ROGERS (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai plus de questions à poser. Je remercie le Haut Commissaire des réponses détaillées qu'il m'a fournies.

Mlle BROOKS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Madame la Présidente, bien que j'ai déjà dit à quel point je me félicitais de vous voir élue à la présidence du Conseil de tutelle, je vais demander à l'élément masculin du Conseil de m'excuser si je me permets de me féliciter qu'après tant d'années au Conseil de tutelle il a enfin estimé qu'il convenait de choisir un président parmi l'élément féminin et qu'il en ait même choisi deux à la suite l'une de l'autre.

Je risque de poser des questions qui ont déjà été posées car je n'ai pas pu assister à la séance d'hier. Mais il est certains problèmes dont j'ai constaté l'existence depuis longtemps et qui nous préoccupent vivement. Par exemple, j'aimerais savoir quelle est la situation en ce qui concerne les revendications pour dommages de guerre.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante du Libéria de ses aimables paroles et dirai que si le Conseil a jugé bon d'élire une fois encore une femme à la présidence, c'est parce que la première s'était acquittée admirablement de sa tâche.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il y a deux catégories de revendications pour dommages de guerre : les unes concernent les dommages résultant des hostilités, et les autres les dommages résultant d'activités postérieures aux hostilités. Je vais demander au représentant des Etats-Unis de nous dire où en est cette question et je compléterai ses explications en parlant des dommages causés après la guerre.

M. FINGER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Avant de répondre à la question, je voudrais dire que nous avons eu une excellente expérience avec la première présidence féminine au Conseil, ce qui nous a encouragés à renouveler cette expérience.

Je crois que Mlle Brooks n'était pas ici lorsque j'ai fait une déclaration concernant les dommages de guerre au début de la session; je vais donc répéter ce que j'ai dit :

M. Finger (Etats-Unis)

"... j'ai le regret de vous dire que malgré la poursuite des négociations au cours de cette dernière année, les Etats-Unis ne sont pas encore à même d'annoncer que les négociations avec le Japon, en ce qui concerne les revendications de la Micronésie, ont pris fin. Cependant des progrès ont été réalisés. Les Etats-Unis ont soumis des propositions concrètes au Gouvernement japonais, propositions qui prévoient une solution commune de la question des revendications. Les deux gouvernements ont l'intention de continuer avec vigueur l'étude de la question et les Etats-Unis tiendront le Conseil au courant." (T/PV.1325, p. 46)

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Comme vous avez pu le voir dans le rapport, à la suite des activités qui ont suivi les hostilités, une équipe chargée d'enquêter a été envoyée il y a deux ans dans tous les districts pour interviewer les plaignants et pour établir un dossier de revendications pour les dommages causés après la guerre. Mais ce dossier n'est pas complet et nous avons d'ailleurs fixé une date, le 15 septembre prochain, pour la réception de toutes les plaintes. Nous avons distribué des formulaires pour l'enregistrement des plaintes et nous avons pris des mesures pour leur réception dans chaque district.

M. Norwood

Après analyse, il s'est avéré que certaines de ces réclamations avaient trait à des opérations de guerre et qu'en conséquence il faudrait les faire entrer dans la catégorie appropriée avant de pouvoir les évaluer.

Nous avons ouvert un bureau de réclamations à Saïpan et dans le centre de district des Mariannes; un fonctionnaire spécialisé consacre tout son temps à la mise en ordre de ces réclamations et à leur évaluation. Ce travail a été retardé par le typhon qui a pratiquement anéanti le bureau, mais qui heureusement n'a pas détruit les dossiers pertinents.

Nous pensons qu'il faudra encore une année pour examiner toutes les réclamations en provenance de tous les districts, afin de classer toutes les données, d'éliminer les réclamations qui ont trait à des activités de guerre et celles qui font double emploi, et d'établir l'identité des plaignants ou de leurs héritiers. Lorsque ce travail sera achevé, nous espérons être à même de recommander une formule de règlement de ces réclamations et de réunir les fonds nécessaires pour mettre fin à ce problème en suspens depuis longtemps.

Mlle BROOKS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais poser une question au représentant des Etats-Unis, M. Finger. Pense-t-il que ces réclamations relatives à des dommages de guerre pourront faire l'objet d'un règlement avant la date que l'on fixera pour la libre détermination de la population en tant que nation?

M. FINGER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Comme la représentante du Libéria le sait, il est difficile de prévoir quel sera le résultat des négociations entre les deux Gouvernements, et à quel rythme elles avanceront. Nous faisons tout notre possible pour les accélérer mais je ne peux avancer que des hypothèses en ce qui concerne la date possible; je crois cependant que nous avons de bonnes chances d'arriver à un règlement avant le plébiscite relatif à la libre détermination.

Mlle BROOKS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des renseignements qu'il nous a fournis sur les

Mlle Brooks (Libéria)

efforts conjoints qui sont faits pour arriver à régler la question des dommages de guerre. J'ai posé cette question parce que je pense que dans l'évolution historique des Territoires sous tutelle, nous constatons qu'il est difficile de régler efficacement après l'indépendance les problèmes hérités du passé que l'Administration elle-même n'a pu régler rapidement.

Je voudrais maintenant poser une autre question, pour laquelle j'espère ne pas recevoir la réponse habituelle. Le représentant spécial sait sans doute qu'en 1964 et 1967 les Missions de visite se sont montrées inquiètes au sujet des pouvoirs du Congrès de la Micronésie, surtout en ce qui concerne le contrôle des finances. Je voudrais demander au représentant spécial ce qu'il en est de ce droit de veto du Haut Commissaire. Existe-t-il toujours en droit, sinon en pratique, et quel contrôle le Congrès de la Micronésie exerce-t-il sur le budget?

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le droit de veto figure toujours dans l'ordonnance et dans les lois pertinentes et il est également exercé dans la pratique. Le Congrès a le droit de passer outre à un veto du Haut Commissaire s'il peut le faire dans le temps prévu pour ses sessions; il peut aussi promulguer à la session suivante des lois qui auraient fait l'objet d'un veto du Haut Commissaire, et à ce moment là la question est soumise au Secrétaire de l'intérieur, qui arbitre.

En ce qui concerne les fonds, leur affectation ou la participation à l'établissement des programmes de prévisions budgétaires, j'ai déjà dit, en réponse à des questions antérieures semblables, que nous n'avons pas encore mis au point une procédure adéquate qui permette au Congrès, par l'intermédiaire de ses comités financiers, de s'occuper suffisamment de ces problèmes. Cette année, nous avons l'intention de préparer pour la quatrième session du Congrès un projet préliminaire de budget qui sera distribué à la séance d'ouverture, et peut-être même, espérons-nous, avant l'ouverture de la session, afin que les comités financiers puissent étudier ce projet de budget aussitôt que possible.

M. Norwood

D'autre part, si les membres du Congrès et l'Administration ne se mettent pas d'accord sur le projet du budget, cette procédure prévoit également que le Congrès peut adresser au Secrétaire à l'intérieur des recommandations qui accompagneraient celles de l'Administration. Là encore, le Secrétaire à l'intérieur peut jouer le rôle d'arbitre.

Je pense que nous connaissons tous les relations qui existent entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif; nous savons que les restrictions actuelles en ce qui concerne l'affectation des crédits gênent considérablement l'action du Congrès de la Micronésie. Nous espérons trouver une procédure - en particulier l'organisation de sessions spéciales, si besoin est - qui permette aux comités appropriés du Congrès de participer plus activement à l'évaluation et à la fixation d'objectifs, et de participer ainsi plus activement à la répartition des crédits entre les différents programmes.

M. Norwood

Un important pourcentage des fonds dont nous disposons vient du Congrès des Etats-Unis, et les comités du Congrès s'attendent à ce que les représentants de l'Administration du Territoire sous tutelle rendent compte, de façon scrupuleuse, de tous les fonds dépensés jusqu'ici. Ils ne se sont pas montrés favorables à des mesures qui tendraient à transférer au Congrès les responsabilités concernant l'allocation des fonds.

Je crois que nous devrions pouvoir collaborer davantage avec le Conseil que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Ce serait une façon de résoudre ce problème qui nous préoccupe depuis si longtemps.

Mlle BROOKS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais poser au Représentant spécial la question suivante. Les membres de la Mission de visite savent avec quelle ardeur il a essayé d'obtenir des fonds pour le Territoire. Il est vrai que l'Administration a fait de grands efforts, mais si l'on considère la vaste superficie du Territoire, même des sommes très importantes ne peuvent satisfaire qu'une petite partie de ses besoins. J'ai donc été particulièrement impressionnée par les efforts du Représentant spécial pour essayer d'obtenir des fonds supplémentaires. J'aimerais savoir s'il a obtenu quelque succès dans cette campagne.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Avant de répondre directement à cette question, je voudrais compléter la réponse que j'ai faite à une question antérieure pour dire qu'au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous nous sommes efforcés de trouver une méthode permettant au Congrès de mieux connaître les procédures du Congrès des Etats-Unis, et plus particulièrement des comités qui surveillent les fonds qui nous sont alloués. Nous avons demandé au Congrès de désigner deux représentants qui nous accompagneraient au cours des audiences au Sous-Comité du sénat et au Sous-Comité de la Chambre des allocations de fonds, et il l'a fait. Nous avons eu le plaisir d'être accompagnés par deux représentants des Palaos et de Truk, et ils ont assisté aux réunions des deux sous-comités d'allocation de fonds. Si le Congrès le souhaite, nous continuerons

M. Norwood

de recourir à cette méthode au cours des années à venir. Ces représentants, je le souligne, ont été choisis par le Congrès de la Micronésie, et non par l'Administration.

En ce qui concerne le montant des fonds alloués par le Congrès des Etats-Unis, je suis heureux de vous faire savoir que nous avons fait des progrès considérables. Je pense en outre que les visites des représentants de la Micronésie au Sous-Comité de la Chambre des représentants et au Sous-Comité du sénat des Etats-Unis ont permis à ces deux organes de mieux comprendre quels sont nos problèmes, présents et futurs. Certains signes donnent à penser que ces deux organes cherchent à nous aider à exécuter nos programmes et à obtenir les fonds dont nous avons besoin pour ce faire.

Au cours de l'année écoulée, un de nos fonctionnaires, affecté à l'analyse des programmes, qui, en collaboration avec tous les départements, est chargé de faire des projections concernant les besoins à long terme, nous a aidés à établir nos priorités et à allouer les fonds à long terme dont nous aurons besoin pour poursuivre l'exécution de notre programme de développement. Ceci nous a grandement aidés à suivre les procédures spécifiées par le Bureau du budget des Etats-Unis, organe qui s'intéresse de près à l'usage que nous faisons des fonds qui nous sont alloués. Nous avons également précisé que pour assurer un développement ordonné, nous avons besoin de temps; nous devons être assurés que pendant deux ou trois ans, nous aurons les fonds nécessaires pour remplir notre tâche

Récemment, le Sous-Comité du sénat qui s'est rendu en Micronésie nous a dit que l'on avait fait des recommandations au sujet d'un projet de loi qui n'a pas encore été adopté concernant une allocation de 120 millions de dollars pour 1970 à 1972. Les fonds alloués pendant l'année qui s'est écoulée se sont élevés à environ 24 millions de dollars. Je parle de 1968. Pour l'année fiscale 1969, qui commence le 1er juillet, nous espérons obtenir environ 32 millions de dollars, et le nouveau plafond proposé, si en fin de compte il est adopté, portera la moyenne qui nous est allouée à environ 40 millions de dollars.

M. Norwood

Cette idée d'un plafond de 120 millions de dollars répartis en trois ans nous plaît, car elle nous donnera, pour chaque année donnée, une certaine souplesse.

Pour résumer, je suis fort encouragé par l'intérêt manifesté par le Congrès des Etats-Unis pour ce problème. Si nous pouvons prouver que ses fonds sont utilisés à bon escient, et aboutir à des résultats qui prouvent que nous nous acquittons bien de nos obligations à l'égard de la population micronésienne, je suis certain que le Congrès des Etats-Unis continuera à être généreux à notre égard.

Mlle BROOKS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Les deux dernières missions de visite ont souhaité que les habitants de la Micronésie accèdent aussi rapidement que possible aux échelons supérieurs de l'Administration. La dernière mission de visite a souhaité voir un Micronésien accéder au poste de Haut Commissaire adjoint.

Je crois que des suggestions ont été faites en ce qui concerne la création d'un Conseil ou d'un cabinet qui travaillerait avec le Haut Commissaire de façon à lui permettre de mieux connaître les vœux de la population sur l'administration du Territoire. Je pense qu'on pourrait alors dire que les décisions prises ne viendraient pas uniquement du Haut Commissaire ou du Ministère de l'intérieur; elles résulteraient d'un effort déployé en commun par les habitants du Territoire et par l'Administration. Je voudrais que le représentant spécial me dise si ces suggestions ont été examinées et dans quelle mesure.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Comme je l'ai indiqué dans ma première déclaration en réponse à d'autres questions, nous reconnaissons que c'est là un domaine dans lequel on n'a pas fait assez de progrès. Je crois que la façon dont les membres du Congrès de la Micronésie ont fait face à leurs responsabilités nous permet d'espérer rencontrer dans le service administratif une compétence semblable et le même sens des responsabilités.

Au cours de ces dernières années nous avons tenté des expériences en ce qui concerne la représentation de Micronésiens aux réunions du Cabinet et des Chefs de département. Cela s'est passé de la façon suivante : les Micronésiens qui occupent des postes importants dans l'administration assistent aux réunions du Cabinet et aux réunions de chefs de département.

De plus, l'année dernière, j'ai désigné un Micronésien comme mon assistant spécial. Comme certains d'entre vous le savent, ce jeune homme est M. Leo Falcam qui était autrefois administrateur adjoint de district à Ponapé. J'ai pensé qu'il était particulièrement souhaitable et utile d'avoir un Micronésien dans mon bureau, qui puisse m'aider à penser comme un Micronésien, si cela est possible; cela n'est probablement pas possible mais j'essaie toujours lorsque je le peux, de situer les décisions dans le contexte de ce qu'elles représentent pour les Micronésiens. M. Falcam s'est avéré très utile à cet égard.

M. Norwood

Nous avons également envisagé de créer un sous-cabinet composé de Micronésiens. Je n'ai pas encore pu voir comment un organe de ce genre pourrait fonctionner, mais c'est là une idée qui mérite d'être examinée.

On nous a également suggéré que si le Congrès de la Micronésie recevait un traitement annuel, même pour les périodes où il ne siège pas, le Congrès lui-même ou des membres désignés par le Congrès pourraient constituer un organisme consultatif collaborant avec l'administration sur une base continue et qui pourrait examiner les programmes et veiller à l'efficacité des décisions administratives. Ceci est une autre possibilité à examiner.

Un de nos besoins les plus importants est évidemment l'amélioration de la formation professionnelle. Nous l'avons accélérée au cours de ces dernières années. Nous avons réorganisé certains de nos services et désigné de nouveaux directeurs. Nous avons dit qu'un aspect fondamental de leurs responsabilités était de prévoir et de mettre en oeuvre des programmes de formation professionnelle bien conçus permettant une participation progressive des Micronésiens à tous les niveaux de l'Administration qui aille croissant, à un rythme plus rapide que les années antérieures, espérons-nous. Il serait injuste envers les Micronésiens de les faire accéder à des postes de responsabilité s'ils ne sont pas qualifiés pour assumer les responsabilités qui en découlent. D'autre part; si nous attendons de disposer de candidats qualifiés nous risquons de prendre du retard. Sur la base de l'expérience acquise au cours de ces dernières années, j'ai l'impression que nous devrions prendre plus de risques à cet égard. Il faut aussi qu'une partie du programme de formation lui-même aide à élever plus rapidement les Micronésiens à des postes importants; si nous tentons notre chance nous réussirons. Je pense que si nous adoptons une attitude plus généreuse les résultats seront encourageants.

Mlle BROOKS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Une autre question qui a inquiété la mission de visite a trait aux impôts. Premièrement, j'aimerais savoir si on a pris des mesures pour obtenir que des impôts soient payés pour les services rendus directement au gouvernement du Territoire, et que tous ces impôts soient payés au Gouvernement du Territoire. Deuxièmement, quelles mesures ont été prises à la fois par l'administration et par le Congrès de la Micronésie pour veiller à ce que le fardeau du développement soit partagé par les habitants du Territoire grâce à une meilleure répartition des impôts.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Nous n'avons jusqu'à présent pris aucune mesure pour que les impôts sur le revenu payés par les Américains soient restitués à la Micronésie. Je ne crois pas que cela puisse constituer une contribution importante à l'ensemble des recettes, mais c'est là une possibilité qui mérite un examen plus attentif. Jusqu'à présent aucune mesure n'a été prise dans ce sens. Je crois que l'on s'accorde généralement à penser qu'une certaine forme d'impôt sur le revenu avec déductions appropriées permettant de répartir le fardeau de façon équitable devrait être envisagée.

M. Norwood

A mon avis, la première exigence est de revoir la structure fiscale existante, d'identifier les sources de recettes qui ne sont pas utilisées de façon assez efficace, de familiariser notre nouveau spécialiste des impôts avec son travail et d'attendre ensuite son rapport, sur la base duquel nous pourrions faire une évaluation de ce que devrait être notre programme fiscal. Comme nous l'avons indiqué antérieurement, la part du fardeau fiscal que les Micronésiens peuvent supporter varie grandement d'un district à l'autre, et elle demande une analyse très approfondie.

Mlle BROOKS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : J'ai pu constaté qu'une des difficultés qui se présentent dans le Territoire est l'insuffisance du nombre des bourses de perfectionnement par rapport au nombre d'étudiants qui désirent aller étudier à l'étranger. Je me demande ce qui a été fait dans ce domaine. Je crois qu'à l'école secondaire de Yap, des étudiants se sont plaints du manque de bourses. Je pense aussi que les recommandations concernant l'octroi de bourses dépassent de loin le nombre de bourses disponibles. A-t-on fait quelque chose pour porter remède à cette situation?

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Nous reconnaissons que notre programme de bourses de perfectionnement ne répond pas encore aux besoins du Territoire et ne sert pas les buts à long terme de notre programme d'enseignement, de la manière que nous avons envisagée. Nous avons besoin, je crois, d'une meilleure corrélation entre le choix des programmes de bourses et les possibilités qui s'offrent en Micronésie pour l'application des conclusions de l'étude.

Actuellement, 300 Micronésiens poursuivent leurs études au delà du niveau secondaire : 60 environ se spécialisent dans diverses formes d'enseignement, 70 dans les sciences sociales, 24 dans les carrières d'ingénieurs, 55 dans la médecine; les autres se spécialisent dans d'autres domaines tels que les beaux-arts, le droit, l'agriculture, la protection du public, la police, etc.

Nous estimons que, grâce à notre service de bourses et à des consultations plus étroites avec les institutions qui ont des programmes de bourses - Collège de Guam, Centre Est-Ouest d'Hawaii, etc. ... - nous devrions obtenir des résultats plus efficaces. En d'autres termes, nous devrions analyser le

M. Norwood

cours suivi, conseiller l'étudiant de façon plus efficace pendant la durée de ses études, puis le suivre pour voir si, à son retour en Micronésie, il a l'occasion d'utiliser les connaissances spéciales qu'il a acquises grâce à ce programme de bourses.

Nous reconnaissons également qu'en dehors du Congrès, qui alloue des fonds pour ces bourses, il existe probablement un grand nombre d'autres institutions et d'autres sources de financement auxquelles on pourrait faire appel. Là aussi, une optique plus large de la part de notre service de bourses est nécessaire pour rendre le programme efficace. Une des recommandations principales du rapport de l'Université Stanford qui, à notre avis, a beaucoup de valeur, est la suggestion concernant un programme de transition d'un an pour les Micronésiens qui finissent leurs études secondaires et veulent aller plus loin; ainsi, avant d'aller au Collège de Guam ou à l'Université d'Hawaii, ou à d'autres universités du continent, les étudiants auraient une préparation d'un an qui leur permettrait d'améliorer leur anglais et d'acquérir plus d'expérience.

Je crois que jusqu'au moment où nous pourrons avoir un "junior college" ou, à l'avenir, une université de Micronésie, le programme de bourses restera la meilleure réponse. Mais il nous faut davantage de fonds, une meilleure organisation du personnel, une meilleure coordination et une meilleure planification entre les différents collèges et universités qui nous offrent des bourses.

Mlle BROOKS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Il semble que le Représentant spécial ait prévu la prochaine question que j'allais poser et donné la réponse d'avance. J'allais lui demander s'il n'estimait pas que le "junior college" proposé par une autre mission aurait un rôle à jouer dans cette situation, il a déjà répondu.

J'aimerais lui poser une autre question difficile. Pour cela, je dois revenir au domaine politique. Je voudrais savoir si, au sujet du Congrès de la Micronésie et de la population du Territoire, il pourrait nous dire à quel moment les Micronésiens seront prêts à l'autodétermination.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Mes collègues seraient sans doute mieux placés que moi pour répondre à cette question. Mais, puisque vous m'avez demandé mon opinion, je me ferai un plaisir de vous la donner. En proposant la création d'une commission d'étude, on a prévu qu'un plébiscite devrait avoir lieu en 1972 au plus tard. Certains, tant au Congrès des Etats-Unis qu'au Congrès de la Micronésie, et parmi les Micronésiens en général, estiment que l'on devrait recommander une date après avoir désigné la commission d'étude, en se fondant sur ses recommandations.

Comme vous le savez, le Congrès de la Micronésie a désigné sa propre commission d'étude, et il est en train d'examiner les différents facteurs qui pourraient influencer sur le choix d'une date.

Une question semblable m'a été posée lorsque je suis venu ici, au Conseil, pour la première fois, il y a deux ans; j'avais alors répondu que j'espérais voir la décision prise pendant que j'occuperais ce poste; j'espère encore qu'il en sera ainsi. Cependant, la plupart des Micronésiens pensent qu'il faut leur laisser le temps de comprendre les choix qui leur sont offerts, le sens des choix politiques en rapport avec les facteurs économiques qui affectent différentes formes de gouvernement, et le rapport qui existe entre l'autodétermination politique et l'autodétermination économique. Si la Présidente et Mlle Brooks sont d'accord, mes collègues pourront utilement exprimer leur opinion à cet égard.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Puis-je demander à la représentante du Libéria si elle désire entendre d'autres membres de la délégation?

Mlle BROOKS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Je serai très heureuse d'entendre les représentants du Territoire. J'ai eu l'impression qu'ils étaient en train d'étudier la question et qu'ils n'étaient pas encore parvenus à une conclusion; mais s'ils ont quelque chose à dire j'aimerais les entendre.

M. SAWAICHI (Conseiller du Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je pense aussi que nous sommes encore en train d'étudier les possibilités qui s'offrent à nous, et que le choix du moment où nous déciderons de notre avenir politique dépend de la population elle-même. Si la population de la Micronésie indique qu'elle est prête à prendre une décision, c'est à elle de fixer la date.

Mlle BROOKS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais poser une question aux conseillers. Nous avons constaté que, dans certaines régions éloignées du Territoire, la population était assez politisée, mais que, dans d'autres, elle ne semblait pas comprendre les problèmes. Ailleurs encore, elle comprenait les problèmes mais hésitait à se prononcer. Dans d'autres îles encore, certains seraient disposés à se faire entendre.

Quelles mesures le Congrès de la Micronésie a-t-il prises pour informer pleinement les habitants de ces Territoires et leur faire comprendre qu'il s'agit là d'une question qu'ils ne peuvent pas éviter - même s'ils désirent en renvoyer la solution à plus tard - de façon à les encourager à discuter de ces problèmes et à arriver objectivement à une décision?

M. SAWAICHI (Conseiller du Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je suis d'accord pour dire que, dans certaines parties du Territoire, certaines personnes ne sont pas au courant de ce qui se passe à propos des questions politiques. Mais je crois que notre système d'enseignement et nos écoles ont commencé à enseigner des sujets qui traitent de notre avenir politique. Je suis sûr que d'ici quelques années les habitants de ces régions seront au courant de nos problèmes politiques.

Mlle BROOKS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais remercier le Représentant spécial, le représentant des Etats-Unis et les Conseillers de la délégation, qui ont répondu avec tant de patience à mes questions. J'attends de lire le rapport que j'ai demandé. Lorsque je l'aurai lu, je crois que je pourrai mieux évaluer l'ensemble de la situation - plus pour poser des questions, mais pour faire une déclaration.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Il me semble que le représentant de l'Union soviétique n'est pas tout à fait prêt à poser ses questions à l'Autorité administrante, mais qu'il pourra le faire cet après-midi, au début de notre séance, à 15 heures.

J'avais espéré que nous pourrions terminer les questions et réponses ce matin, mais c'est impossible. Le Conseil se réunira à 15 heures; je vous demanderai une fois de plus de vous efforcer d'être à l'heure.

La séance est levée à 12 h 20.